

# Extrait du Prospectus Simplifié

Legg Mason  
**Managed Solutions SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable de droit  
luxembourgeois

Juillet 2011

**LEGG MASON MANAGED SOLUTIONS SICAV (la « Société »)**

**EXTRAIT DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ daté de juillet 2011  
POUR DISTRIBUTION EN SUISSE**

*La Société a été constituée au Luxembourg le 22 juillet 1997 pour une durée indéterminée sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable et remplit les conditions requises d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») conformément à la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif, telle que modifiée.*

*Ce Prospectus Simplifié contient uniquement des informations clés sur la Société. Pour obtenir des informations complémentaires, y compris le dernier prospectus intégral en vigueur (le « Prospectus complet ») ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel en vigueur, qui décrivent en détail les objectifs de la Société, les frais et dépenses, les risques et autres points d'intérêt, veuillez contacter votre conseiller financier ou demander le Prospectus complet en vigueur ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel en vigueur à l'adresse suivante : 145, Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Ces documents sont disponibles gratuitement pour les investisseurs existants et futurs à tout moment. Tous les termes utilisés dans ce Prospectus Simplifié ont le même sens que les termes utilisés dans le Prospectus complet.*

## **Information importante**

### **Structure légale :**

Société à compartiments multiples offrant à la vente, à la date du présent Prospectus Simplifié, quatre Classes d'Actions au sein de trois groupes de divers Compartiments (dont un est actuellement distribué en Suisse), établie conformément à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

### **Sponsor :**

Legg Mason Investments Europe Ltd

### **Société de Gestion :**

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.  
145, rue du Kiem  
L-8030 Strassen  
Grand-Duché de Luxembourg

### **Gestionnaire Général de Portefeuille :**

Legg Mason Global Asset Allocation, LLC  
399 Park Avenue  
New York, NY 10022, Etats-Unis

### **Banque Dépositaire, Agent payeur, Agent Administratif, Agent de transfert et de tenue des registres :**

Citibank International plc (Luxembourg Branch)  
31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange  
Grand-Duché de Luxembourg

### **Réviseurs :**

PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l.  
400, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### **Autorité de surveillance :**

Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »)

## Investissement dans la Société

La Société offre à la souscription, à la date du présent Prospectus Simplifié, des Actions regroupées au sein des Compartiments de Classes d'Actifs.

## Informations sur l'investissement

Les **Compartiments de Classes d'Actifs** comprennent un seul Compartiment :  
Legg Mason Euroland Equity Fund

### Objectif d'investissement

*Legg Mason Euroland Equity Fund :*

L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser une plus-value en capital à long terme au moyen de l'investissement d'au moins 70 % de son Actif Total en titres de participation cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés et émis par des sociétés ayant leur siège social dans la Zone Euro ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques dans la Zone Euro.

### Politique d'investissement

*Legg Mason Euroland Equity Fund :*

Le Compartiment a pour objectif de réaliser une plus-value en capital à long terme au moyen de l'investissement d'au moins 70 % de son Actif Total en titres de participation cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés et émis par des Sociétés ayant leur siège social dans la Zone Euro ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques dans la Zone Euro. Le Compartiment peut investir les 30 % restants de son Actif Total dans d'autres types d'actions cotées ou négociées sur des Marchés Réglementés. Sous réserve de la restriction ci-dessus, 10 % au maximum de l'Actif Total du Compartiment peuvent être investis en actions ou en parts d'autres OPCVM ou OPC. Au maximum 10 % de l'Actif Total du Compartiment peuvent être investis en actions, obligations ou instruments non cotés sur un Marché Réglementé.

Aux fins d'une gestion de portefeuille efficace et aux fins de couverture, le Compartiment peut investir dans les instruments financiers négociés en bourse et négociés de gré à gré suivants: contrats à terme, options, swaps, achat de devises à terme et autres produits dérivés décrits dans le Prospectus complet.

Les actifs sous-jacents se rapportant aux dérivés ci-dessus doivent être pris en considération pour la détermination de l'Actif Total pour toutes les limites mentionnées et doivent être conformes à la politique d'investissement précitée.

La Devise de Référence du Compartiment est l'Euro. Les actifs du Compartiment peuvent être libellés dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment.

En conséquence, le Compartiment peut être exposé au risque de change en raison des fluctuations de taux de change entre ces autres devises et l'Euro. Le Gestionnaire en Investissement peut tenter de minimiser, sans toutefois y être tenu, tout ou partie de ce risque en utilisant diverses stratégies de couverture au moyen d'instruments financiers dérivés. De plus amples informations relativement à ces stratégies de couverture de risque de change et aux risques y afférent, figurent à la section *Techniques d'Investissement* de l'Appendice 4 du Prospectus complet, ainsi qu'à la section *Considérations Spéciales et Facteurs de Risque* du Prospectus complet.

### Profil de risque

Ce Compartiment représente un niveau de risque correspondant à son objectif d'investissement et à la proportion des actifs qu'il place dans des titres de participation. Le Compartiment Legg Mason Euroland Equity Fund investira principalement en Actions.

### Profil de l'investisseur type

Legg Mason Euroland Equity Fund pourrait intéresser des investisseurs ayant un horizon temporel d'investissement élevé et qui sont disposés à accepter la possibilité d'une volatilité des prix à court terme en échange de perspectives de revenus à long terme supérieurs à ceux des obligations et des liquidités.

### Performance

Les performances passées ne sont pas nécessairement une indication des résultats futurs. Il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le total du montant investi du fait que les prix des Actions et les revenus qu'elles génèrent peuvent diminuer aussi bien qu'ils peuvent augmenter. Veuillez vous référer à l'Appendice I pour les graphiques de performance.

### Fiscalité

La Société est principalement soumise au droit luxembourgeois en ce qui concerne son statut fiscal. Conformément aux lois et réglementations actuellement en vigueur au Luxembourg, la Société est soumise au paiement d'une taxe

d'abonnement sur l'actif net de chacun de ses Compartiments au taux annuel de 0,05 % et de 0,01 % pour les Compartiments ou Classes institutionnel(le)s, calculée et payable trimestriellement sur la base du total de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou de la Classe à la fin du trimestre concerné (toutefois, cette taxe n'est pas due sur les actifs investis dans d'autres OPC luxembourgeois). Sous réserve des dispositions des Lois du 21 juin 2005, ni la Société ni les Actionnaires ne sont assujettis à l'impôt luxembourgeois sur le revenu ou sur les plus-values, à la source ou sur les successions (excepté les personnes ou les sociétés qui ont leur résidence, siège social ou un établissement permanent au Luxembourg).

Des taxes supplémentaires peuvent s'appliquer au revenu ou aux plus-values reçus par les investisseurs. **Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers fiscaux professionnels ou leurs conseillers locaux.**

## Frais et dépenses

### 1. Frais de transaction des Actionnaires

#### a) Souscription d'Actions

*Les Actions de Classe A* peuvent être acquises par les investisseurs à leur Valeur Nette d'Inventaire par Action, majorée d'une commission de vente initiale pouvant atteindre 5 %. La commission de vente sera payable aux Intermédiaires ou, en cas de souscription directe, à l'Agent de Transfert et de tenue des registres.

*Les Actions de Classe B* peuvent être acquises par les investisseurs à leur Valeur Nette d'Inventaire, sans commission de vente initiale. Toutefois, les Actions de Classe B sont assujetties à une CVCD, payable si les Actions sont rachetées au cours des quatre années suivant leur date d'émission. La CVCD sera payée à une filiale de Legg Mason et/ou aux Intermédiaires en défraiement des dépenses occasionnées par leurs services de distribution envers la Société.

*Les Actions de Classe C* peuvent être acquises par les investisseurs à leur Valeur Nette d'Inventaire par Action, majorée d'une commission de vente initiale pouvant atteindre 2,50 %. La commission de vente sera payable aux Intermédiaires ou, en cas de souscription directe, à l'Agent de Transfert et de tenue des registres.

*Les Actions de Classe I* ne sont soumises à aucun droit d'entrée ni CVCD.

Une taxe de souscription supplémentaire de 1 % maximum pourra être appliquée comme il est décrit dans le Prospectus complet.

#### b) Rachat d'Actions

Une commission de rachat de 1 % maximum de la Valeur Nette d'Inventaire pourra être appliquée lors du rachat d'Actions des Compartiments, telle qu'il est décrit dans le Prospectus complet.

#### c) Conversion d'Actions

Une commission de conversion de 1 % maximum pourra être appliquée, telle qu'il est décrit dans le Prospectus complet. La conversion entre Actions de la Classe B se fera sans frais.

### 2. Frais d'exploitation de la Société

Le TFE se trouve à l'Appendice II.

#### a) Commission de Gestion :

Une commission de gestion annuelle, comme indiquée ci-dessous, est imputée à chaque Classe. Cette commission est cumulée chaque jour et payable chaque mois à terme échu sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire moyenne de chaque Classe; elle englobe les commissions de gestion versées à la Société de Gestion, les commissions de conseil en investissement et de gestion payables au Gestionnaire Général de Portefeuille et, le cas échéant, au Gestionnaire en Investissement et les Conseillers en Investissement, les frais et dépenses de certains autres prestataires de services de la Société, ainsi que des commissions de distribution continues payables aux Intermédiaires.

Compartiments Legg Mason Managed Solutions Sicav	Actions de Classe A	Actions de Classe B	Actions de Classe C	Actions de Classe I
Legg Mason Euroland Equity Fund	Jusqu'à 1,07 %	Jusqu'à 1,07 %	Jusqu'à 2,17 %	Jusqu'à 0,67 %

En outre, les Actions de Classe B sont soumises à une commission annuelle allant jusqu'à 1 %. Cette commission est utilisée pour défrayer la filiale de Legg Mason et/ou les Intermédiaires des dépenses occasionnées par la fourniture des services liés à la distribution.

Si le Compartiment investit une part substantielle de ses actifs dans d'autres organismes de placement collectif sur une quelconque période comptable de douze mois de la Société, le montant cumulé de la commission de gestion de ce Compartiment et le montant cumulé des commissions de gestion annuelles de tous ses Fonds Cibles ne doivent pas dépasser 4 % des actifs du Compartiment concerné sur la période comptable en question.

**b) Commissions de la Banque Dépositaire :**

La commission et les dépenses de la Banque Dépositaire, de l'Agent Administratif et de l'Agent de Transfert et de tenue des registres sont d'un maximum de 0,15 % par an sur la base de la moyenne quotidienne de la Valeur Nette d'Inventaire. Outre ces commissions, la Société peut encourir des dépenses et frais de transaction supplémentaires de la Banque Dépositaire et de ses correspondants selon la pratique courante au Luxembourg ; les montants payés sont indiqués dans les rapports financiers de la Société.

**c) Les autres frais et dépenses**

Pouvant être dues à la Société sont décrits plus en détail dans le Prospectus complet.

## **Information commerciale**

### **Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Les demandes de souscription sont normalement traitées au Jour d'Évaluation qui suit immédiatement le jour ouvrable bancaire au Luxembourg au cours duquel la demande est parvenue dans les bureaux de l'Agent de Transfert (Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg), à condition que la demande dûment remplie soit reçue au plus tard à 15h00 (heure de Luxembourg) ce même jour ouvrable bancaire. Les Intermédiaires sont autorisés à fixer un délai plus court le même jour pour l'acceptation des demandes dans leur pays.

Le paiement des Actions émises doit être reçu au Luxembourg dans les 3 jours ouvrables bancaires à partir du Jour d'Évaluation inclus.

Les demandes de rachat sont normalement traitées à la Date d'évaluation qui suit immédiatement le jour ouvrable bancaire au Luxembourg au cours duquel la demande est parvenue dans les bureaux de l'Agent de Transfert (Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg), à condition que la demande dûment remplie soit reçue au Luxembourg au plus tard à 15h00 (heure de Luxembourg) ce même jour ouvrable bancaire. Les Intermédiaires sont autorisés à fixer un délai plus court le même jour pour l'acceptation des demandes dans leur pays. Des avis de confirmation seront envoyés aux Actionnaires au plus tard le premier jour ouvrable bancaire au Luxembourg suivant le traitement de la demande de rachat.

Le paiement des Actions se fait généralement dans les 3 jours ouvrables bancaires au Luxembourg à partir du Jour d'Évaluation concerné inclus, sauf dispositions légales particulières, telles que des restrictions de change ou autres circonstances échappant au contrôle de la Banque Dépositaire qui rendent impossible le transfert du produit du rachat dans le pays d'origine de la demande de rachat. Le paiement des Actions du Compartiment est effectué dans la monnaie dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment est calculée. Dans des conditions normales, la Société de Gestion doit s'efforcer de maintenir une trésorerie suffisante dans le Compartiment afin de répondre aux demandes de rachat.

De plus, la Société ou son agent peut, en cas de demandes massives de rachat pendant un Jour Ouvrable, retarder le calcul du prix de rachat jusqu'à ce qu'elle ait vendu les actifs correspondants, et retarder en conséquence le paiement du produit du rachat jusqu'au calcul de la prochaine Valeur Nette d'Inventaire. Des informations supplémentaires peuvent être consultées dans le Prospectus complet.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion reçues après les délais spécifiés ci-dessus seront considérées comme ayant été reçues et ne seront traitées que le jour ouvrable bancaire suivant au Luxembourg.

### **Politique de distribution**

La Société peut émettre, en relation avec le Compartiment ou la Classe, des Actions donnant droit à des distributions de dividendes (« Actions de distribution ») et des Actions pour lesquelles des dividendes peuvent être déclarés ou les bénéfiques réinvestis (« Actions de capitalisation »).

Au cours des Assemblées générales annuelles, les détenteurs d'Actions de distribution du Compartiment ou de la Classe décident, après approbation des comptes annuels, au cours d'assemblées de Classe séparées si et dans quelle mesure des dividendes sont distribués. Actuellement, les Administrateurs ont l'intention de recommander aux détenteurs d'Actions de distribution de décider de distribuer de la quasi-totalité du revenu attribuable au Compartiment ou à la Classe. Les Administrateurs peuvent également effectuer des distributions aux investisseurs prélevés sur les actifs du capital de la Société. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés sur décision des Administrateurs. Aucune distribution ne peut être effectuée si, après déclaration de cette distribution, le capital de la Société tombe au-dessous du capital minimum requis par la loi luxembourgeoise.

### **Information sur la Valeur Nette d'Inventaire**

La Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou de la Classe est exprimée dans la devise de référence du Compartiment et peut être convertie dans d'autres monnaies dans le cadre de souscriptions, rachats et conversions sur la base du taux de change applicable au Jour d'Évaluation concerné. La Valeur Nette d'Inventaire est publiée chaque jour dans les organes de presse définis ponctuellement par les Administrateurs. La Valeur Nette d'Inventaire par Action la plus récente du Compartiment est également disponible chaque jour ouvrable bancaire au Luxembourg au siège social de l'Agent Administratif au Luxembourg.

### **Informations supplémentaires**

#### **Contact**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

Téléphone : 00352 246 94 121

Télécopie : 00352 246 94 141

#### **Documents disponibles**

Sur simple demande, des exemplaires du Prospectus complet, du Prospectus Simplifié, des Statuts, des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

#### **Autorité de surveillance**

La Société est placée sous la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

---

### **Représentant et service de paiement en Suisse**

Le représentant et service de paiement en Suisse est :

BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich  
Selnastrasse 16  
Case postale  
8022 Zurich

### **Lieu de distribution des documents déterminants**

Des copies des Statuts, du Prospectus, du Prospectus Simplifié ainsi que des rapports annuels et semestriels de la Société pourront être obtenues gratuitement auprès du représentant en Suisse.

### **Publications**

La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de chaque Compartiment avec la mention « commissions non comprises » sera publiée quotidiennement sur le site [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch)

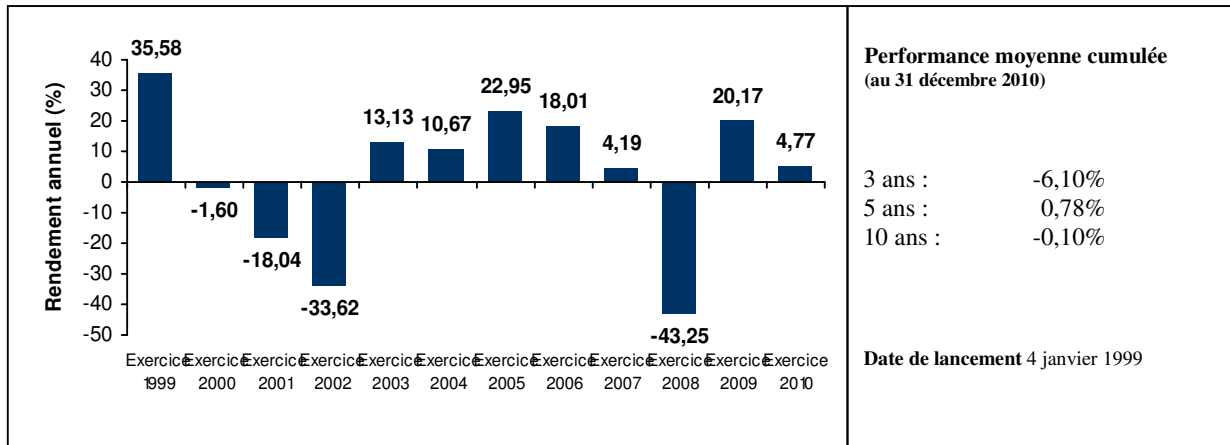
Les publications en Suisse relatives à la Société, en particulier la publication des modifications des Statuts et du Prospectus, seront effectuées sur le site [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch) ainsi que dans la « Feuille officielle suisse du commerce » (FOSC).

# Appendice I

## Compartiment de Classes d'Actifs

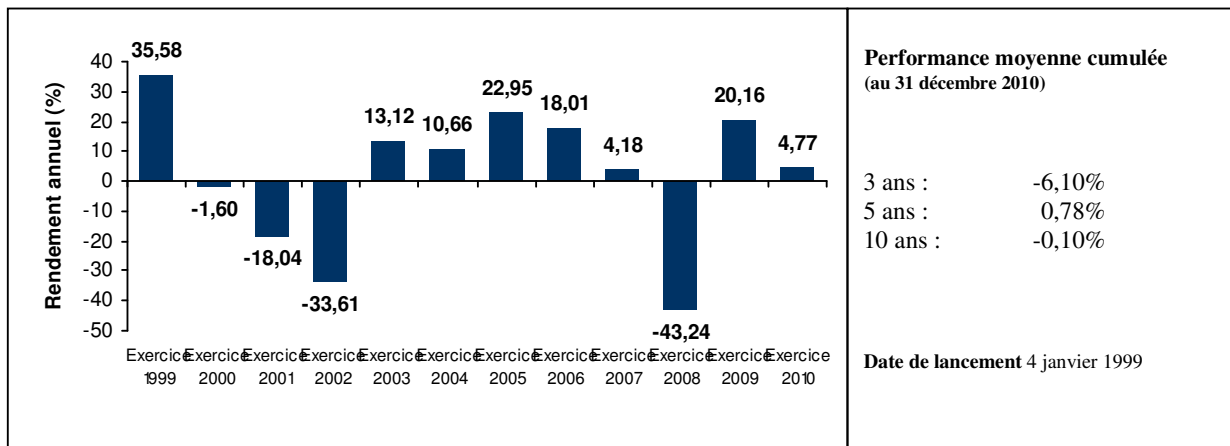
### Legg Mason Euroland Equity Fund Classe A Distribution Euro

Données de performance (hors commissions)



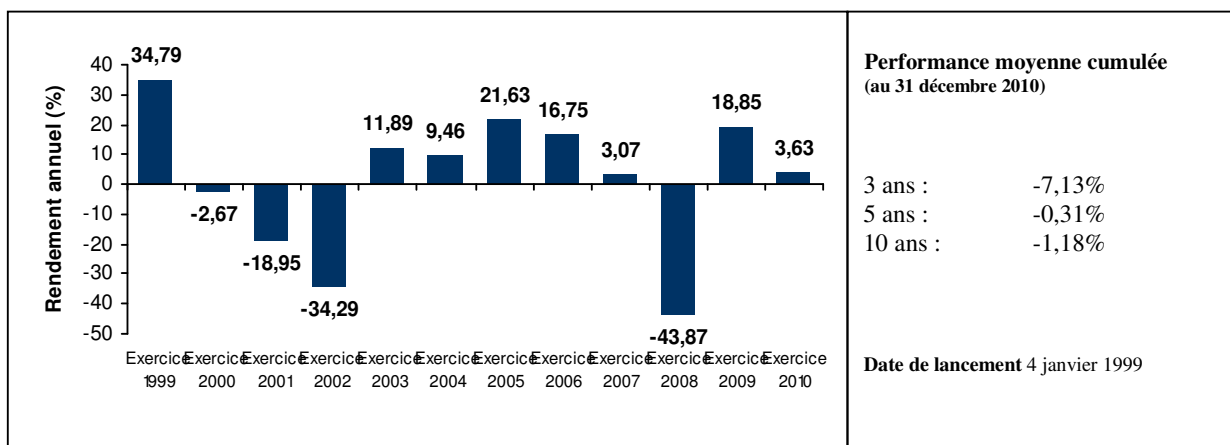
### Legg Mason Euroland Equity Fund Classe A Capitalisation Euro

Données de performance (hors commissions)

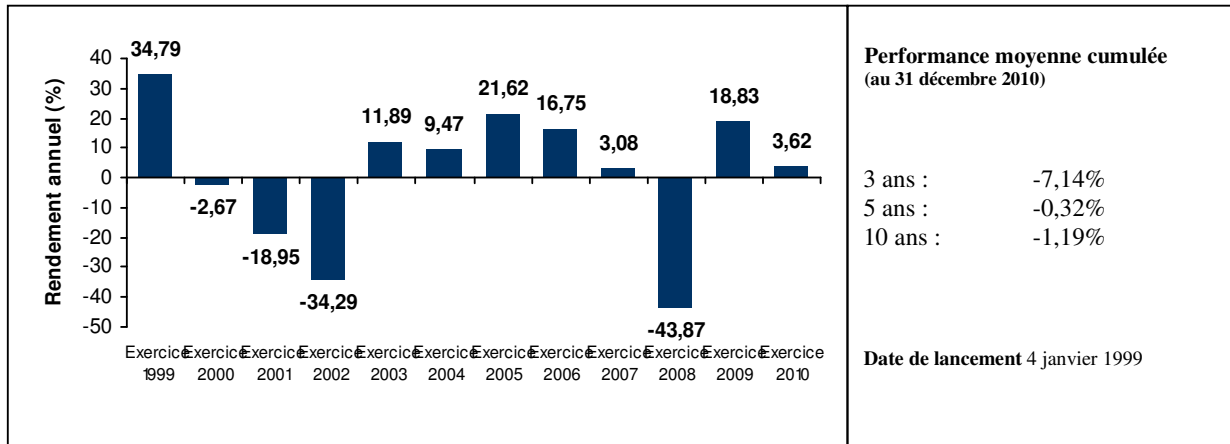


### Legg Mason Euroland Equity Fund Classe C Distribution Euro

Données de performance (hors commissions)



**Legg Mason Euroland Equity Fund Classe C Capitalisation Euro**  
**Données de performance (hors commissions)**



Les performances passées ne sauraient constituer une indication de la performance actuelle ou future. Les données de performances publiées ci-dessus ne tiennent pas compte des frais et commissions encourus à l'occasion de l'émission et du rachat des Actions.

## Appendice II

<b>Legg Mason Managed Solutions SICAV</b> <b>Total des Frais sur encours (TFE) et TFE synthétique</b> (y compris frais de transaction et hors frais de courtage)			
		TER <sup>(1)</sup> 31 Déc 2010	TER <sup>(1)</sup> synthétique 31 Déc. 2010
<b>Compartiments de Classes d'Actifs</b>			
Legg Mason Euroland Equity Fund	Classe A Ordinaire EUR	1.66%	1.66%
	Classe A Distribution EUR	1.65%	1.65%
	Classe B Ordinaire EUR	2.31%	2.31%
	Classe C Ordinaire EUR	2.75%	2.75%
	Classe C Distribution EUR	2.74%	2.74%
(1) Calculé sur 12 mois du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010			

## APPENDICE III

### PORTFOLIO TURNOVER

AU 31 DECEMBRE 2010

Voir la statistique concernant le portfolio turnover au 31 décembre 2010 ci-dessous

<b>Compartiment</b>	<b>PTR</b>
Legg Mason Euroland Equity Fund	93,53%

